

**Ministry of Health
and Long-Term Care**

Assistant Deputy Minister
Long Term Care Homes Division

11th Floor, 1075 Bay Street
Toronto ON M5S 2B1
Tel.: (416) 327-7461
Fax: (416) 327-7603

**Ministère de la Santé
et des Soins de longue durée**

Sous-ministre adjointe
Division des foyers de soins de longue durée

1075, rue Bay, 11e étage
Toronto ON M5S 2B1
Téléphone: (416) 327-7461
Télécopieur: (416) 327-7603



11 septembre 2017

HLTC6225IT-2017-220

NOTE DE SERVICE AUX : Intervenants des foyers de soins de longue durée

DE : **Brian Pollard**
Sous-ministre adjoint intérimaire
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée

OBJET : Avis de consultation publique – Modifications proposées au Règlement de l'Ontario 79/10 pris en application de la *Loi de 2007 sur les foyers de soins de longue durée*

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (ministère) propose des modifications au Règlement de l'Ontario 79/10 (Règlement) pris en application de la *Loi de 2007 sur les foyers de soins de longue durée* (LFSLD).

Les modifications proposées viseraient à :

- Permettre de désigner des lits d'accès prioritaire aux fins de réunification des conjoints ou partenaires qui satisfont aux exigences de priorité en ce qui a trait au placement de la catégorie 1 (situation de crise) de la liste d'attente.
 - Exiger la tenue de listes d'attente distinctes pour les lits d'accès prioritaire réservés aux personnes admissibles à une réunification et établir des exigences pour le placement sur ces listes d'attente.
- Autoriser le ministre de la Santé et des Soins de longue durée ou le directeur en vertu de la LFSLD à divulguer des renseignements personnels au sujet d'une personne visée à un Ordre de réglementation des professions de la santé et à l'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario aux fins liées à l'application de la législation qui s'applique à ces ordres, si le ministre ou le directeur estime qu'il est souhaitable de le faire.
- Permettre au directeur de désigner de son propre chef une unité spécialisée dans un foyer de soins de longue durée, après examen des commentaires du réseau local d'intégration des services de santé et du titulaire de permis du foyer. Une unité spécialisée pourrait être désignée sans l'accord du titulaire de permis. (Les attributions permettant au directeur de désigner une unité spécialisée à la recommandation du RLISS seraient maintenues.)

- Permettre au ministère de signifier des documents par messagerie commerciale. Les documents signifiés par le ministère seraient réputés avoir été signifiés le deuxième jour ouvrable suivant leur réception par le service de messagerie.

Une description des modifications proposées est affichée au site Web du Registre de la réglementation de l'Ontario à l'adresse www.ontariocanada.com/registry.

D'autre part, afin de satisfaire aux exigences de la LFSLD, un avis des projets de règlements initiaux proposés relativement aux lits d'accès prioritaire réservés aux personnes admissibles à une réunification et à la divulgation des renseignements personnels est affiché au site Web du ministère se trouvant à l'adresse <http://www.health.gov.on.ca/en/public/programs/ltc/default.aspx>.

Nous demandons que tous les exploitants de foyers de soins de longue durée fournissent à leurs conseils des familles et des résidents une copie de l'information sur les modifications au Règlement et les projets de règlements proposés. Nous demandons également que les RLISS conservent des copies de l'information dans leur bureau et qu'ils les mettent à la disposition des membres du public.

Veillez noter que la période de consultation est de 45 jours. Elle débute le 11 septembre 2017 et se termine le 26 octobre 2017. Des précisions quant à la manière dont les particuliers et les organismes peuvent présenter au ministère des commentaires sur les modifications proposées sont données sur le site Web du Registre de la réglementation de l'Ontario et celui du ministère. Tous les commentaires reçus pendant la période de consultation publique seront examinés et pris en compte lors de la phase finale de rédaction des projets de modifications.

Le ministère communiquera avec vous pour vous donner plus de précisions dans l'éventualité où le lieutenant-gouverneur en conseil modifie le Règlement.

Nous attendons avec intérêt vos commentaires et suggestions sur les modifications proposées et vous remercions du soutien et de l'engagement que vous continuez de témoigner pour le secteur des foyers de soins de longue durée.

Original Signé Par

Brian Pollard

c. c. : Sharon Lee Smith, sous-ministre associée, politiques et renouvellement
Nancy Naylor, sous-ministre associée, prestation et mise en œuvre
Michelle-Ann Hylton, directrice intérimaire, Permis et politiques
Amy Olmstead, directrice, Soins à domicile et en milieu communautaire
Karen Simpson, directrice, Inspection des foyers de soins de longue durée